

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUIN 2015

COMPTE-RENDU

Présents : Nicole BOUILLET, Jean-Louis DE VETTOR, Richard FENIET, Séverine GIBOUDOT, Corinne LINDA, Maria MOSSU, Gérard MOUILLARD, Marie-Odile PEINTURIER, Alain QUICLET, Denis RIDEZ, Guillaume VOISIN.

Absents excusés : Romain PASSERAT (pouvoir à Denis RIDEZ), Christine ROME (pouvoir à Maria MOSSU)

1 - Mise en compatibilité du PLU

Afin d'élargir les possibilités de construction à l'entrée de Voiteur côté route de Lons, le Conseil Municipal décide d'engager une mise en compatibilité de projets potentiels avec le Plan Local d'Urbanisme.

2 – Subventions aux associations

La commission en charge des associations s'est réunie et présente ses propositions pour l'attribution des subventions, suite aux dossiers déposés par les associations. Le Conseil Municipal fixe pour l'année 2015 les subventions accordées aux associations.

3 – Renégociation de prêt

La Commune a obtenu auprès du Crédit Agricole de Franche-Comté le réaménagement d'un prêt, contracté en 2006, d'un montant initial de 295 000 €. Le Conseil Municipal approuve le nouveau contrat de prêt dont le taux est passé de 4,05 % à 3,66 % et modifie la périodicité qui devient trimestrielle au lieu d'annuelle.

4 – Acquisition d'un terrain

Afin d'étoffer la réserve foncière communale, le Conseil Municipal décide d'acquérir la parcelle cadastrée section ZH n° 60 d'une superficie de 93,60 ares lieudit « En Esche » au prix de 1 000 € appartenant aux conjoints LOUIS et conjoints DE FRANCE qui étaient vendeurs.

5 – Mise à jour du plan cadastral

Le Conseil Municipal décide d'intégrer les parcelles cadastrées AD 283 et 267 dans la rue du Four au domaine non cadastré de la Commune, au même titre que les autres voies. Ces parcelles correspondent à des trottoirs.

6 – Indemnité de conseil et de confection de budget au receveur de la collectivité

Suite au départ de Monsieur LAVIER, Trésorier de la collectivité, le Conseil Municipal décide d'accorder les indemnités dont il bénéficiait, à sa remplaçante, Madame Patricia TREFFOT, dans le cadre de ses fonctions d'assistance et de conseil en matière comptable, financière et juridique.

7 – Branchement ateliers municipaux

Les branchements électriques alimentant les ateliers municipaux et surtout un tableau électrique extérieur n'assurant plus une sécurité optimale, le Conseil Municipal décide d'accepter le devis d'ERDF d'un montant de 984 € H.T. pour rénover et sécuriser les installations électriques.

8 – Décision modificative

Afin de prendre en compte la dernière vente de bois d'un montant de 11 100 €, ainsi que des travaux réalisés par l'ONF, le Conseil Municipal décide de mouvementer les comptes du budget bois par le principe du vote de crédits budgétaires.

9 – RPQS du SPANC

Monsieur le Maire présente le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service réalisé par le Service Public d'Assainissement non Collectif.

10 – Rentrée scolaire

Les effectifs de l'Ecole Publique sont en progression pour l'année scolaire 2015-2016 et les enfants continueront encore cette année à prendre leurs repas au restaurant scolaire du Collège de la Salette.

11 – Attribution d'un nom à l'école

Le Conseil d'Ecole avait émis le souhait que l'établissement scolaire public soit baptisé afin de lui donner une meilleure reconnaissance, ainsi qu'une réelle identité. Deux propositions sont évoquées. Après vote le Conseil Municipal décide de baptiser l'école « Louis LAMY » (10 voix contre 3), Monsieur LAMY ayant octroyé un legs à la Commune dont bénéficie chaque année la coopérative scolaire de l'école. Monsieur le Maire est chargé de solliciter la famille pour obtenir son accord sur le projet.

12 – Intégration dans la voirie communale

Les travaux de viabilisation du lotissement Michel BOUDIER étant achevés, et suite à la sollicitation de la société BOUDIER IMMOBILIER, porteur du projet, le Conseil Municipal confirme d'intégrer la voirie nouvellement créée dans le périmètre de la voirie communale.

13 – Vente d'une parcelle

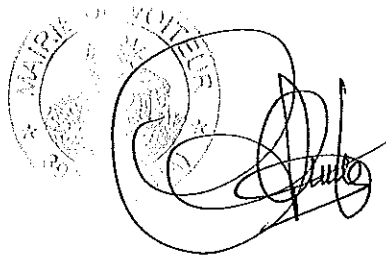
Le Conseil Municipal, dans une précédente délibération, avait accepté de vendre à la SA IMMO SEILLE une parcelle de terrain pour exploiter l'activité de Val de Seille Paysage, au prix de 27 €/m², sur la zone d'activités artisanales à l'entrée de Voiteur côté route de Lons. Le Conseil Municipal confirme sa décision suite au bornage réalisé par le géomètre identifiant la parcelle cadastrée ZI n° 104 d'une superficie de 1 750 m².

14 – Contrats aidés

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que 2 agents devraient intégrer les services techniques communaux par l'intermédiaire de l'Association Intercommunale de Réinsertion.

15 – Maison de santé

Les baux définitifs des professionnels de santé ont été préparés par Maître TESTON et seront signés pour le 1^{er} juillet 2015.



The image shows an official circular stamp of the Municipality of Voiteur, with the text 'MAIRIE DE VOITEUR' and '10' visible. Overlaid on the stamp is a handwritten signature in black ink.